

Reçu le 19/07/2023  
n° 1299

Envoyé en préfecture le 08/07/2023

Reçu en préfecture le 08/07/2023

Publié le

ARRONDISSEMENT DE LA ROCHE-SUR-YON  
ID : 085-218502201-20230703-D2023\_063-DE

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE PRINCAY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAILLAT Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2023.

**PRESENTS** : Dominique PAILLAT, Fabrice HERBRETEAU, Catherine GOURMAUD, Philippe RIPAUD, Franck GUITTON, Laure ROUET, Benoit AVRIL, Nathalie BIZET, Françoise BODIN, Odile DELACOTTE, Dominique EMERIT, Isabelle HELIE, Jean-Yves LOISEAU, Mickaël MACE, Nelly PIVETEAU.

**ABSENTS EXCUSES** : Benoit BARD, Thomas CANDAIS.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Isabelle HELIE.

### D2023-063 OBJET : AVIS SUR LA MODIFICATION DU PLUi 0.4

Par délibération motivée du 7 décembre dernier, la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay a prescrit la procédure de modification n°0.4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le dossier vient d'être notifié aux personnes publiques associées avant la mise à l'enquête publique. La commune dispose donc d'un délai de 2 mois pour émettre un avis sur le dossier.

Monsieur le Maire informe que ce dossier prévoit notamment :

- l'ouverture à l'urbanisation du secteur 2AUh du Tail à Saint Germain de Prinçay
- l'ouverture à l'urbanisation du secteur 2AUh du Fief du Château à Bournezeau du Château à Bournezeau ;
- le rajout de bâtiments dans l'inventaire des changements de destination ;
- puis les corrections d'erreurs matérielles constatées dans les règlements écrit et graphique.

Monsieur le Maire donne lecture des grandes lignes du dossier et demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- émet un avis favorable pour la modification 0.4 du PLUi ;
- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision à la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an  
que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme  
Le Maire,

Dominique PAILLAT.